Le Secrétaire
du Comité de Bassin

# PROCÈS-VERBAL
# DE LA COMMISSION PERMANENTE
# EAU ET AGRICULTURE
# DU 8 AVRIL 2022



Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

# LISTE D'EMARGEMENT

| PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (4) | | | |
|---|---|---|---|
| " Sous-collège " | | Présences | Mandats |
| Région | VANNOBEL Bernadette | Présente | |
| Autres représentants du collège du CB | LECLERCQ Jérôme - Président | Présent | |
| Autres représentants du collège du CB | FLAJOLET André | | Mandat à M. LECLERCQ |
| Autres représentants du collège du CB | STAELEN Edith | Présente | |
| **USAGERS NON ECONOMIQUES (4)** | | | |
| Assoc. Agréées de défense des consommateurs | BULA Danielle | Excusée | |
| Autres représentants du collège du CB | BIGNON Jérôme | Excusé | |
| Autres représentants du collège du CB | FAICT Olivier | Excusé | Mandat à Mme CRETE |
| Autres représentants du collège du CB | HUGENTOBLER Eric | Excusé | |
| **USAGERS ECONOMIQUES (5)** | | | |
| Agriculture | CRETE Françoise | Présente | |
| Agriculture | LEVEUGLE Emmanuel - Vice-Préside | Présent | |
| Agriculture Biologique | TUPIGNY Hélène | Présente | |
| Industrie | VASSANT Charlotte | Excusée | |
| autre représentant du collège au CB | LEPINE Francis | Présent | |
| **REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)** | | | |
| Directeur Régional de l'OFB Hauts de France *ou son représentant* | BERTRAND Patrick | Excusé | Pas de représentant |
| D irecteur Général de l'ARS des Hauts de France *ou son représentant* | VALLET Benoît | Excusé | Représenté par Mme FIORI Marie |
| DRAAF Hauts de France *ou son représentant* | DESMET Björn | Excusé | Représenté par M.FLORID |
| DREAL Hauts de France, délégué de Bassin *ou son représentant* | TAPADINHAS Laurent | Excusé | Représenté par M.GREVET |

| Membres Consultatifs | |
|---|---|
| **LECLERC Georges-François**<br>Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusé |
| **PERCELAY Julie**<br>Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusée |
| **DINGREMONT Benoît**<br>Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusé |
| **VATIN Thierry**<br>Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Présent |

| Membres de droit - Experts, avec voix consultative | |
|---|---|
| **CLOMES Emmanuelle**<br>Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme *ou son représentant* | Excusée |
| **GAYET Edouard**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais *ou son* | Excusé, représenté par M.MAURY Olivier |
| **ROYER Vincent**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne *ou son représentant* | Excusé, Représenté par M. ROUSSEL Etienne |
| **LEBEL Antoine**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord *ou son représentant* | Excusé, Représenté par Mme LAVOGIEZ Lucie |
| **ANCELLIN Hervé**<br>Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise *ou son représentant* | Excusé |
| **SOUILLER Claude**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise *ou son représentant* | Excusé |
| **SHEHU Ertgren**<br>Directeur de l'agriculture et du développement rural de la région Hauts-de-France, ou son représentant *ou son représentant*<br>Chef du service agriculture région HDF ou son représentan*t ou son représentant* | Excusé, Représenté par Mme SCREVE Adeline et Mme FALEWEE Juliette |
| **HOPQUIN Jean-Pascal**<br>Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires *ou son représentant* | Excusé |
| **Divers** | |
| **PATRIS Jacques** (membre du Comité de Bassin) | Présent |
| **BLAREL Jacques** (accompagnant M. LEVEUGLE) | Présent |
| **DU TERTRE Emmanuel** (accompagnant Mme CRETE) | Présent |
| **DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV H2COM)** | Présente |
| **Représentant du personnel** | |
| **PENISSON Bruno** | Excusé |
| **VERHAEGHE Séverine** | Présente |
| **Internes** | |
| **MATYKOWSKI Isabelle** | Présente |
| **BRANGER Pierre** | Présent |
| **BIZAIS Patrice** | Présent |
| **UNANOA Sophie** | Présente |
| **EUVERTE Cyrille** | Présent (visio) |
| **METERON Loïg** | Présent |
| **GALLIAN Cécile** | Présente |
| **CHEVILLARD Estelle** | Présente |
| **VALENTIN Raphaël** | Présent (visio) |
| **LECLERCQ Lydie** | Présente (visio) |

# RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1** | | | Approbation du procès-verbal de la commission permanente eau et agriculture du 18 novembre 2021 | X | | | Unanimité |

## ORDRE DU JOUR

**Point décisionnel** :

1 – Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 18 novembre 2021

**Points d'information** :

2 – Politique d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en matière de maintien de prairies

3 – Présentation de la démarche d'évaluation des politiques publiques à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la prochaine évaluation sur l'accompagnement des agriculteurs aux changements

4 – Évaluation du plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

5 – Information sur la feuille de route régionale pour la protection des captages prioritaires

6 – Débat sur les conclusions du Varenne agricole de l'eau et information sur la synthèse du préfet

7 – Notes d'accompagnement du SDAGE

## OUVERTURE DE SEANCE

**Monsieur le Président LECLERCQ** ouvre la séance à 09 H 35. Il se réjouit de pouvoir accueillir les membres de la Commission en présentiel dans un contexte toutefois de recrudescence de l'épidémie de COVID-19 qui oblige à respecter les mesures sanitaires adéquates.

Des intervenants internes sont en visioconférence.

## POINT DECISIONNEL

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

**Monsieur le Président LECLERCQ** demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 18 novembre 2021.

**Pas de remarque.**

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## POINTS D'INFORMATION

## 2 – POLITIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE PRAIRIES

**Madame GALLIAN** fait la présentation du point 2 « politique d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en matière de maintien de prairies » en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**Mme CRETE** observe que dans les différentes actions mentionnées, elle n'a pas retrouvé l'action Ferlance menée à Liercourt au sujet de la ferme expérimentale concernant notamment les critères de rentabilité et de biodiversité.

**Mme GALLIAN** précise que la Ferlance est liée au PMAZH (Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides), mais certaines actions sont aussi en dehors du PMAZH. Il y a un lien fort de par l'engagement de l'exploitation dans l'expérimentation depuis le début du programme, mais il y a aussi d'autres actions, raison pour laquelle elle n'est pas reliée directement.

**M. le Président LECLERCQ** souhaite relever plusieurs points qui lui paraissent fondamentaux. D'abord, la politique de l'Agence qui va dans le sens du maintien des prairies au niveau du bassin. Ensuite, la nécessité d'avoir des exploitations agricoles viables économiquement pour maintenir les prairies sur le territoire. Un résultat issu d'un accompagnement technique d'actions publiques comme les MAE, MAEC, PSE mis en place, mais qui doit passer aussi par une valorisation des produits. Il note le besoin alors d'un territoire suffisamment pertinent pour créer une sorte de label, de marque sur certains produits.

À ses yeux, l'extension sur l'Avesnois reste pertinente dans la mesure où c'est une première étape. La seconde étape entre les prairies dites humides et les prairies sèches, est une évolution de la politique de l'Agence pertinente qui lui paraît essentielle pour ces régions assez défavorisées dans un contexte où les élevages sont en difficulté aujourd'hui.

**M. LEVEUGLE** souligne l'enjeu des forages pour ces élevages notamment concernant les boues, mares et le nouvel enjeu important de la biodiversité. En revanche, il souhaite appuyer les propos précédents de Monsieur le Président LECLERCQ concernant le facteur essentiel de la valorisation économique. Sans rentabilité, les élevages disparaissent. D'où l'importance de ces aspects technico-économiques de suivi pour arriver à une meilleure valorisation de leur production afin qu'ils puissent en vivre et donc rester.

Il a observé l'évolution des différentes cartes qui répond à celle de la démarche de l'Agence sur les prairies, enjeu de l'eau potable et eaux de surface. Sa question porte sur le fait de savoir si l'extension de 20 000 ha à 56 000 ha prévoit une diminution des zones à enjeux. Il espère qu'un recentrage n'est pas une diminution à certains endroits, mais une conservation afin de ne pas être une difficulté pour les exploitants qui souhaitent se développer ou se moderniser.

**M. BIZAIS** demande à Monsieur LEVEUGLE si la question est de savoir où sont pris les budgets supplémentaires.

**M. LEVEUGLE** acquiesce.

**M. BIZAIS** répond que le budget sur la ligne consacrée à l'Agriculture est en augmentation de 20 M€ supplémentaires par rapport au Programme précédent. Une augmentation présente également dans la construction de ce Programme. Il précise que la base de démarrage du 11$^{e}$ Programme était de 10 M€. Elle est cette année de 14 ou 15 M€. Il souligne donc l'existence de moyens supplémentaires. Il poursuit sur le fait que le volet restriction est induit par le recentrage des actions qui vont le plus vers un changement de système ou l'accompagnement à l'adoption d'un système plus vertueux. Une orientation qui peut, en cas de priorisation, aller en défaveur de tout ce qui serait de l'ordre de l'optimisation.

**M. VATIN** rappelle au sujet des moyens toute la séquence de la révision de Programme et la difficulté de mettre des moyens sur ce champ-là. Au sujet de la ligne 24, agriculture, sur laquelle 20 M€ ont été rajoutés, elle était auparavant de 95 M€ et passe à 115 M€. Cela ne représente à ce stade que 11 % du Programme de l'Agence, mais à chaque fois que des moyens sont envisagés sur cette ligne, il y a débat. C'est une ligne qui couvre six ou sept politiques différentes.

Il souligne que l'action de l'Agence essaie d'être en partie en expérimentation et n'a pas vocation à se substituer à une politique agricole plus générale. De la même façon pour les PSE, il ne sait pas quel sera l'avenir de cette politique expérimentale menée sur la période 2019-2022 et qui doit se terminer fin 2022. Il n'est pas certain qu'il y ait un renouvellement de cet agrément ministériel au niveau européen.

Il rappelle que l'Agence s'inscrit clairement dans une politique de défense des prairies comme en témoigne la mise en place des PSE. En revanche, il redit qu'elle ne peut pas être le seul acteur à le faire en raison de moyens limités. Il n'est pas possible de massifier ce type de politique, mais juste d'essayer de démontrer par l'expérimentation que c'est réalisable. Il rejoint les propos précédents de Monsieur LEVEUGLE quant à la nécessité que cette démonstration se fasse également d'un point de vue économique. Mais il sera nécessaire que d'autres acteurs prennent le relais pour un plus grand développement.

À la question de savoir s'il sera possible de maintenir les moyens de façon durable dans le temps, il relève à ce stade une incertitude, notamment concernant les PSE au-delà de 2022. La nouvelle PAC a créé un champ beaucoup moins ambitieux à ce sujet. Il n'est pas certain également de pouvoir conjuguer les deux du point de vue des règles européennes. Il conclut en rappelant que l'Agence essaie d'avancer le plus loin possible sur ces politiques de maintien des prairies avec les moyens qui sont les siens, mais sans pouvoir s'engager sur la poursuite de ces expérimentations.

Un pas supplémentaire est fait ici, ce qui n'est pas le cas pour toutes les Agences de l'Eau. Dans certaines d'entre elles, les administrateurs refusent d'aller vers la biodiversité sèche. La politique menée par l'Agence d'Artois-Picardie met ici un pied dans les prairies sèches et non plus seulement humides. La question posée est de savoir jusqu'où il sera possible d'aller en fonction de la réduction des moyens et des évolutions des politiques menées. La solution à ses yeux est de choisir deux sites et de continuer à expérimenter.

**Mme MATYKOWSKI** souhaite compléter ce qui vient d'être dit en précisant que la volonté n'est pas d'abandonner le PMAZH et les actions qui ont été entreprises notamment sur l'Avesnois. Elle rappelle cependant que quelques territoires qui n'étaient pas très dynamiques sont sortis du PMAZH par décision du CA de l'année précédente. C'est le cas en particulier d'un territoire foncier de l'Agence au nord de Lille. En revanche, l'idée est bien d'élargir le champ d'action sur les prairies sèches au regard des critères environnementaux. Comme l'explique Monsieur VATIN, cette ouverture vers la biodiversité sèche demeure dans une logique du maintien de l'élevage et la volonté de rester sur des enjeux environnementaux. Elle rappelle qu'il existe des fonds et un système dédié à la politique agricole qui ne relève pas de l'Agence.

**M. VATIN** observe qu'il faudrait que d'autres acteurs du monde agricole viennent en appui notamment sur le sujet des prairies et des PSE.

**M. LEVEUGLE** souligne, selon ses informations récentes, que la France semble avoir été retoquée sur ce point.

**M. VATIN** précise que le PSN français (Plan stratégique National) a été très critiqué au niveau européen.

**M. LEVEUGLE** le confirme, mais indique que ce sont des négociations d'un autre niveau. Concernant le PSE, il souligne que la Chambre d'Agriculture l'a porté en mettant en œuvre également un test, un screening de ce qui se faisait ailleurs. L'espoir se porte davantage sur le PSE à fonds privés que publics. Reste à voir les faisabilités. En revanche, concernant le système du plan agro-écologie, l'Agence est un acteur au côté de la Chambre d'agriculture, la DDT, la DRAAF et du Conseil Régional. C'est un ensemble d'expérimentations positif. Il précise que sa question portait sur la logique des fonds et les conséquences lors des changements de politique ou de destination des zonages.

**M. VATIN** rappelle la volonté de l'Agence depuis de nombreuses années d'être sur cette politique PMAZH et sa volonté de la poursuivre. Il évoque le lancement d'autres pistes de réflexion et d'actions en prenant en compte l'impact de la nouvelle PAC. Il note que le PSN français n'est pas très incisif sur ce champ-là. Il n'a pas pris le relais du PSE prairies contrairement à l'idée première. Il existe donc une incertitude purement réglementaire sur la façon d'articuler le contenu de la PAC et les actions de l'Agence.

**Mme CRETE** explique avoir apprécié le travail réalisé sur les prairies. Elle souligne la vocation de l'Agence à agir sur la qualité de l'eau et reconnaît la nécessité de recentrer son action sur ce point. Néanmoins, elle voit des éleveurs en difficulté. Se pose le challenge de l'installation de jeunes exploitants ainsi que la question de rentabilité de tous les élevages qu'ils soient en prairies ou plus intensifs. Elle met en avant la nécessité d'une poursuite du travail technico-économique avec les Chambres d'agriculture pour trouver des solutions afin de garder des prairies et non pas des zones enherbées. Elle attire l'attention sur le risque de friches qui n'auraient pas la même utilité. À ses yeux, la vraie fonction pour l'eau est le recentrage sur la vraie biodiversité. L'eau qui est au cœur de la raison d'être de l'Agence. Elle estime que si les prairies sont unanimement jugées utiles, il est nécessaire d'y mettre des moyens. Il est inutile de continuer à faire de l'élevage, perdre de l'argent et entretenir des territoires parce que c'est pour le bien public. Elle conclut qu'il y a des fonds à trouver, peut-être par la PAC. Elle indique que la Chambre d'agriculture de la Somme essaie de mobiliser des techniciens pour trouver des solutions, mais des solutions qui doivent être menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

**M. VATIN** rejoint les propos de Madame CRETE quant à la vocation de l'Agence de travailler pour l'eau. Cependant, il rappelle que depuis le 11$^{e}$ Programme, elle travaille non seulement pour l'eau,

mais aussi la biodiversité et le milieu marin. La question posée est de savoir où se situe la limite et où s'arrêter. Il explique que l'Agence considère que dans ce bassin, les éléments de nature sont majeurs et essentiels par rapport à la politique de l'eau. Ce sont ceux qui permettent de la retenir, de la filtrer et lui donne la possibilité de jouer tous ses rôles, et même au-delà en captant par exemple le carbone.

La question essentielle est en revanche celle des moyens de l'Agence qui sont une goutte d'eau par rapport à la politique de la PAC. Il rappelle que l'Agence est là pour inciter, expérimenter. Une question se posera si la politique agricole va en sens inverse, avec une tendance à devoir produire davantage, à cultiver les jachères, à retourner les prairies qui annihileraient les efforts engagés. Il faut que les moyens soient aidés par une politique qui va dans le même sens. Dans le cas contraire, cela soulève de nombreuses difficultés. Force est de constater qu'il y a deux fois moins de prairies qu'il y a 70 ans. Il est donc essentiel de les préserver. C'est le rôle de l'Agence.

**Mme CRETE** fait observer que la législation de la PAC aide à cela en notant que la région est la seule en France à avoir un ratio prairies. Les autres bassins ne l'ont pas. Elle évoque également l'épée de Damoclès que constitue le retournement des prairies pour les agriculteurs. L'éventualité de ne plus pouvoir toucher aux prairies laissées a eu pour conséquence d'accentuer les retournements sur des prairies qui n'auraient jamais dû l'être. Elle constate qu'aujourd'hui que cette pratique touche à sa fin. Les prairies restantes sont celles que les agriculteurs ne peuvent pas retourner. Elle indique également que nombre de personnes s'emploient à remettre en prairies. Des prairies peut-être plus temporaires par la crainte persistante d'un classement en prairie permanente. Classement qui ne peut plus être modifié. Elle conclut en soulignant que les choses bougent à la marge et que le travail entrepris porte ses fruits. Il serait dommage d'abandonner.

**M. VATIN** fait le vœu qu'il y ait un vrai travail État-Région-Chambre d'agriculture sur ce sujet. Il émet ce vœu en perspective de la question du Varenne et du changement climatique qui seront abordés plus loin en séance. Il insiste sur cette conviction qui est celle de l'Agence et celle de l'État au regard de la défense des prairies exprimée par le Préfet de Région qui est aussi Préfet Coordinateur de Bassin et Président du Conseil d'Administration. Si l'Agence, l'État, la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture dans son plan de résilience climatique vont dans le même sens, il est possible d'y arriver. Il redit à nouveau que les moyens seuls de l'Agence ne suffiront pas.

## 3- PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES À L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE ET LA PROCHAINE ÉVALUATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AUX CHANGEMENTS

**Madame UNANOA** fait la présentation du point 3 « présentation de la démarche d'évaluation des politiques publiques à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la prochaine évaluation sur l'accompagnement des agriculteurs aux changements » en référence au dossier et diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**M. VATIN** rappelle que l'Agence est entrée depuis un an et demi dans la logique d'évaluation de cette politique. Il considère que c'est une bonne politique que de rendre compte ainsi aux administrateurs des avancées, point par point. Après la ressource, les animations techniques, le champ présenté aujourd'hui, d'autres le seront à l'avenir.

**M. le Président LECLERCQ** souligne l'importance du sujet de l'espace-temps concernant l'évaluation, car l'agriculture dépend de la météo. Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Ainsi, le suivi des politiques menées selon les années peut aboutir à des différences dans les résultats escomptés.

## 4 – ÉVALUATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

**Madame SCREVE et Madame FALEWEE** font la présentation du point 4 « évaluation du plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France » en référence au dossier et diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**M. LEPINE** fait observer que la grande distribution rapporte que le bio se vend de moins en moins bien. Il donne l'exemple des œufs qu'il traduit comme une catastrophe économique depuis deux ans. Il demande s'il y a une prise en compte de ces aspects-là au niveau de la région Hauts-de-France. En effet, il pose la question du développement du bio dans un contexte difficile pour la filière. Il cite le cas de belles entreprises qui s'étaient lancées sur le bio et qui sont en grande difficulté aujourd'hui.

**Mme CRETE** répond qu'effectivement le bio demanderait d'entrer dans une politique de longue haleine. Il y a des effets de conjoncture qui mettent en difficulté certaines filières bio notamment les œufs et le lait. Le secteur du lait a connu des reconversions et donc des arrêts de production.

Elle émet l'hypothèse que la filière est arrivée à maturité en terme de suffisance. Elle indique que la Chambre d'agriculture accompagne volontiers les jeunes en filières bio, mais en gardant comme priorité que leur installation soit viable à long terme. Ils ne s'installent pas que pour cinq ans. Elle relève aussi des incohérences comme l'obligation en bio de sortir ses animaux et de les rentrer avec la grippe aviaire. Même problématique pour les porcs et la grippe porcine difficile à maîtriser. Elle souligne que ces oppositions durent depuis un certain temps.

Selon elle, il y a une attente des consommateurs sur le bio. Des territoires sont vraiment compatibles avec lui, là, notamment où il existe un service sur la qualité de l'eau. Elle conclut sur la nécessité d'avoir un vrai regard sur ces filières en confortant ceux qui sont déjà installés et en ne créant pas un effet de phénomène à court terme. Elle ne veut pas engager des jeunes dans l'impasse.

**Mme SCREVE** reconnaît que ce point n'a peut-être pas été suffisamment abordé alors que le sujet était criant lors du dernier Comité de Pilotage. Le contexte actuel n'est pas celui du début du plan bio précédent. Elle souhaite rassurer en indiquant que ces éléments sont bien pris en compte. D'où les recommandations de dialogue entre l'amont et l'aval, l'offre et la demande, de précision filière par filière. Elle cite également la restauration collective qui en respectant la loi EGalim en bio local permettrait de répondre à la crise des éleveurs laitiers bio aujourd'hui. Elle insiste sur la prise en compte de ces données par le Comité de Pilotage.

**M. LEVEUGLE** indique que la Chambre Régionale d'Agriculture est référente dans le Plan Bio. Il ajoute que le plan tel qu'il est bâti fonctionne bien. Malheureusement, la crise Covid a entraîné des problèmes pour la Restauration Hors Domicile qui pouvait, elle, initier une démarche d'apprentissage pour les consommateurs. Tout s'est bloqué entraînant des difficultés dans les filières du lait, des œufs, mais aussi des fruits et légumes. Pour y répondre, des moyens de communication ont été mis en place, mais aussi des actions comme le réseau des villes et des villages engagés dans le bio tel que A PRO BIO qui apporte une visibilité aux consommateurs.

L'autre avantage mis en avant est le nombre de jeunes agriculteurs. Une jeunesse qui endigue le grand phénomène de « déconversion » que connaissent d'autres régions. S'ajoute à cela l'arrêt de l'aide au maintien annoncé à partir de 2023. Il est nécessaire d'arriver à une valeur économique de l'exploitation. La règle de la DRAAF énoncée en copil est d'accompagner pour ne pas laisser place au découragement aux moyens de contractualisations notamment. Autres moyens : des systèmes de diversification de filières, car certaines d'entre elles sont arrivées à un niveau mature d'offres et demandes comme l'a souligné précédemment Madame CRETE. Il est nécessaire d'avancer, tout comme la consommation doit le faire également. Il répète que le Plan Bio fonctionne, qu'il est

regardé par d'autres régions en particulier les actions mises en place. Néanmoins, il observe qu'au niveau national, il est plus facile de se « déconvertir » pour les grandes cultures et maraîchages bio que pour des structures comme le lait et l'œuf où il y a énormément de financements initiaux pour mettre en place et maintenir l'activité. M. LEVEUGLE explique qu'il cherche en quelques mots à apporter d'autres éléments et d'autres clés à la réflexion sur le bio.

**Mme MATYKOWSKI** souligne qu'il existe effectivement un sujet de soutien aux filières notamment bio. Malheureusement, comme l'a dit Monsieur LEVEUGLE, la PAC n'est pas aidante non plus sur ce sujet-là (retrait de la PAC sur le maintien du bio). Or, le Plan Bio fonctionne bien avec une dynamique même si elle part de loin. Des territoires comme l'Avesnois sont très portés sur le bio. Ils se situent dans la moyenne nationale autour de 10 %. En comparaison, la moyenne de la région se situe autour de 2,5 %, c'est-à-dire très loin derrière les autres régions. La dynamique est bonne, il est nécessaire de la porter, mais il faut effectivement qu'elle soit viable économiquement. C'est un sujet qui sera à nouveau abordé en Conseil d'Administration de l'Agence de novembre 2022 pour avis à engagement de l'Agence. Elle rappelle la moitié des financements apportée par l'Agence au Plan Bio régional précédent.

Elle évoque également le sujet de l'enseignement agricole qui a été très souligné. Sans vouloir envoyer des jeunes à l'échec, il est important de prendre en compte la pyramide des âges et les perspectives d'installations de jeunes agriculteurs dans la région. Il est nécessaire qu'il y ait une connaissance de tous les types d'agriculture et pas seulement le bio. Le message doit être accentué face aux enjeux de la région.

Enfin, en dernier point, elle insiste sur l'aspect territorial du sujet. Elle souligne la nécessité d'une cohérence, d'une cohésion, une dynamique d'actions transversales de différentes politiques, alimentaires et autres, portée par un territoire. Les deux aspects territorial et transversal sont vraiment fondamentaux pour dynamiser des territoires sur ces sujets-là.

**Mme CRETE** souhaite revenir sur la question du pourcentage de bio. Elle précise que la région n'a pas effectivement le même pourcentage que le Massif Central. En revanche, la raison tient dans la différence d'histoire des cultures et la différence de territoire. Il n'y a aucun complexe à avoir et elle n'en a pas. En revanche, elle reconnaît qu'au niveau bio, il y a un souci d'installation avec un besoin de main-d'œuvre qui est important. Elle explique que la Chambre d'agriculture met en place actuellement des espaces test qui font appel à une mécanisation la plus large possible pour faciliter ces installations et les rendre vivables.

Elle reconnaît que les filières du bio et du local ont subi un véritable coup de frein après le COVID. En dépit de tout ce qui avait été mis en place en jouant la carte de la proximité, les consommateurs ont repris le chemin des grandes surfaces. Un constat qu'elle regrette et qu'elle lie également à la question du pouvoir d'achat.

**M. le Président LECLERCQ** poursuit la réflexion de Madame CRETE et de Madame MATYKOWSKI en reconnaissant à la région des terres à gros potentiel. En revanche, l'objectif d'un bio à hauteur de 10 ou 15 % n'est pas réaliste à ses yeux. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas l'augmenter, l'améliorer. Des territoires comme l'Avesnois, cités précédemment sont très propices. En revanche, il pense qu'il ne faut pas aller au-delà y compris sur ces territoires, au risque de le faire à leur détriment même.

Il fait part également de son inquiétude quant à la concurrence des produits bio qui rentrent en France et qui n'ont pas les mêmes critères de production. Ils sont pourtant vendus sous l'étiquette bio. Il considère que c'est une concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs bio français. Un point qui lui semble important de savoir. Il rejoint l'idée de valoriser le bio local, régional, mais déplore l'entrée de produits bio concurrents.

Il ajoute en faisant écho au second point abordé lors de cette commission, que l'évolution du bio sur le territoire passe par la rentabilité, par l'aspect économique. S'il n'est pas possible de vendre les produits bio avec une plus-value par rapport aux produits conventionnels, il n'y en aura plus. Il faut que l'agriculteur y trouve son compte. Suite au contact qu'il a eu avec la Chambre

d'agriculture de l'Aisne, il fait part de son inquiétude quant à l'absence totale de projets de reconversion en bio dans l'Aisne en 2022.

Il conclut sur la nécessité de redonner un élan. Il pense que le bilan qui vient d'être fait va peut-être aider et impulser une reprise du bio. Il souligne le caractère positif, mais reste convaincu qu'il faut une volonté nationale pour privilégier le bio local, français, qui n'a pas le même cahier des charges que les autres pays.

**Monsieur BIZAIS** présente les nouvelles MAEC 2023-2027 dites « surfaciques » en complément du point de présentation et conformément au diaporama de séance.

*Pas de remarque.*

## 5 – INFORMATION SUR LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

**Monsieur GREVET** fait la présentation du point 5 « Information sur la feuille de route régionale pour la protection des captages prioritaires» en référence au dossier et diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**M. le Président LECLERCQ** souhaite faire une remarque en tant qu'élu d'une collectivité, en charge de l'eau. Il souligne que la collectivité est responsable de distribuer une eau de qualité et potable en revanche, elle n'est pas responsable de la ressource. La collectivité n'a pas les moyens de rendre ou de maintenir cette ressource de qualité ou pas. Elle n'a pas de moyen de police ou autre, elle subit cette pollution.

La seconde remarque porte sur l'espace-temps très long dans lequel se placent les pollutions diffuses. Celles constatées aujourd'hui résultent d'une émission, il y a une trentaine d'années. Un certain nombre de choses ont déjà été faites dans le monde agricole, dans les collectivités aussi avec les assainissements. Il cite son propre exemple où 96 % de la collectivité est composée de 38 communes rurales en collectif. Il y a une volonté politique de positionnement avec un prix de l'eau qui est cher, mais avec un assainissement collectif pour éviter d'avoir des pollutions diffuses.

L'autre aspect à prendre en compte est la recherche à chaque fois plus étendue de nouvelles substances. Aujourd'hui, elles s'élèvent à plus de 400 ou 500 substances mères ou métabolites recherchés. Obligatoirement, plus on va chercher, plus on va trouver. Il relève que le point de départ des valeurs limites est de 0,1 µg pour les substances de matières actives ou les métabolites alors que les valeurs maximales sanitaires sont parfois 200 fois plus importantes. Il estime qu'il faut des décisions au niveau national pour fixer des valeurs limites qui soient réelles et non des valeurs sans fondement. Il cite la valeur de 0,1 µg issue de mesures européennes qui ne visaient au départ, d'après son souvenir, qu'à fixer la limite de la recherche de la matière active. Il est nécessaire à ses yeux d'évoluer sur ce point pour connaître le degré de dangerosité réelle de l'eau distribuée et agir en conséquence.

Il est favorable à la mise en place des CARE, mais avec un accompagnement de l'État. Il est question aujourd'hui de filières. Il cite à titre d'exemple le projet d'une filière luzerne sur sa propre collectivité. Or, aujourd'hui, les agriculteurs qui produisent de la luzerne sans être éleveurs ne peuvent pas prétendre à l'aide de la PAC concernant l'aspect protéine. C'est pourtant une évidence, selon lui. Si tout le monde va dans le même sens, la dynamique sera plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

**M. PATRIS** exprime son accord avec les propos de Monsieur LECLERCQ. Il ajoute que les collectivités territoriales sont opposées et subissent des messages d'alerte de l'ARS par exemple sur la présence de perchlorates, de nitrates. Présence qui oblige du jour au lendemain à fermer le captage et à ne plus distribuer d'eau. Là, se situe le problème. La recherche de polluants est

démultipliée, mais jusqu'à présent rien ne suit d'un point de vue médical. Il cite en exemple les seuils de perchlorates fixés de façon arbitraire au niveau européen qui ne correspondent pas à une pathologie identifiée. C'est la même chose pour le seuil de nitrates, les polluants, les pesticides et les métabolites parmi les 400 recherchés. Une situation comparable à celle de l'air qui subit la même propension à rechercher un certain nombre de substances qui ne sont pas aujourd'hui scientifiquement établies. C'est là que réside le danger dans la capacité à imposer aux collectivités une fermeture immédiate.

Il rappelle lui aussi que les collectivités ne maîtrisent pas la disponibilité des ressources en eau ni leur provenance. Il souligne toute la difficulté à créer des interconnexions et le frein que représente le réflexe de propriété du bien public qui ne devrait plus exister, mais qui perdure.

**M. VATIN** souhaite rebondir sur les propos de Monsieur PATRIS en observant qu'au-delà de la co-responsabilité de tous, chacun détient une part de la solution. Mais aucun, seul, ne peut y arriver. Il rejoint les propos de Monsieur LECLERCQ en notant toutefois que c'est la loi qui rend les collectivités compétentes. Cela ne signifie pas qu'elles ont les moyens de le faire, mais que la loi les désigne comme telles. La question posée est de savoir comment faire pour les aider. Qu'est-ce qui peut être fait collectivement pour aider les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire à réduire les pollutions. Il convient que certaines pollutions remontent à une trentaine d'années auparavant. En revanche, il insiste sur la nécessité d'agir, à un moment donné, sur cette rémanence, d'arrêter d'injecter des polluants sur ces zones pour arriver un jour à protéger ces captages.

Concernant le sujet de l'air, il relève que ce sont bien les collectivités qui sont responsables de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. Une question encore plus difficile avec une responsabilité de tous dans les facteurs de pollution. Pourtant, il a été décidé que c'était à la collectivité de la prendre en charge. Une décision qui s'est imposée à tous, d'une manière plus violente à ses yeux que pour l'eau puisqu'elle s'est traduite en termes de morts. C'est le message donné aujourd'hui : 48 000 morts par défaut de politiques de réduction des polluants dans l'air menées par les collectivités et les villes. Une prise de conscience qui remonte à une quinzaine d'années qui a fini par s'incarner notamment dans la réduction drastique de la voiture dans les villes comme Paris ou Londres. Voulue ou pas, c'est une réponse à une exigence de santé. Une exigence de santé qui sera de plus en plus celle du citoyen qui finit par trouver la pollution de l'air inadmissible alors que ce n'était pas le cas, une quinzaine d'années seulement auparavant. Il insiste sur le caractère devenu incontournable aujourd'hui avec des associations qui sont vigilantes, qui regardent, qui attaquent l'État.

Pour revenir à l'eau, il rappelle que c'est une politique européenne avec un contentieux européen. Il précise notamment qu'une trentaine d'UDI (unités de distribution de l'eau potable) de la région sont mises en demeure par la Commission européenne. Une situation qui va se traduire à un moment donné par des amendes au niveau de l'État français. Amendes qui vont redescendre jusqu'aux autorités compétentes. Cela ne signifie pas qu'elles ont les moyens d'agir, mais que l'autorité compétente, c'est la collectivité. L'Agence est consciente de la difficulté. Elle s'en préoccupe avec les acteurs d'État depuis une quinzaine d'années, en constatant le mal à avancer. La question est de savoir comment faire collectivement ? Quels sont les leviers ? Les aides à apporter aux agriculteurs, car il y a un impact économique évident.

Il insiste cependant sur la certitude que l'exigence de santé dominera la question à un moment donné et deviendra réglementaire. Il rappelle qu'un préfet peut d'ores et déjà décréter une zone ZSCE (Zone Soumise à une Contrainte Environnementale). Il est convaincu que cet aspect autoritaire et réglementaire s'imposera un jour parce que la situation sera devenue insoutenable politiquement avec une mise en demeure des acteurs et des préfets. Il explique que l'Agence a de plus en plus de consignes de l'État qui proviennent de l'Europe pour signifier la protection de ces zones. Sans reprendre les grandes zones d'alimentation de captages, la zone d'infiltration prioritaire représente 1 % de la SAU. Il pose alors la question de savoir si, collectivement, il n'est pas possible de réfléchir sur les moyens à mettre en place pour les protéger, car il s'agit de l'eau bue. Il rappelle que 95 % environ de l'eau potable se situe dans les masses d'eau souterraines. Pourtant, elles continuent d'être polluées. La politique de l'Agence est d'abord de faire en sorte d'arrêter cette pollution. Cela ne signifie pas que cette pollution n'apparaîtra pas pendant des

années encore dans les relevés de l'ARS. Au moins, quelque chose aura été fait pour la génération suivante. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas le choix.

Il conclut en évoquant la nouvelle liste des 80 métabolites de pesticides produite par l'Anses qui n'étaient pas recherchés auparavant. Il est prévisible qu'ils rentreront un jour ou l'autre dans les produits interdits ou soumis à contrôle. Devant cette absence de choix, il lui semble préférable, à l'image de la démarche de l'Agence, de dire comment faire pour protéger ces zones. Elle ne doit pas être seule partie prenante, l'agro-alimentaire doit l'être aussi. Les agriculteurs, seuls, n'y arriveront pas. Il regrette à ce titre que la PAC ne soit pas plus incisive sur le sujet notamment sur les zones de captage. Il insiste à nouveau sur le fait que le processus ne s'arrêtera pas et va même empirer en termes d'exigences.

**M. PATRIS** remercie Monsieur VATIN d'avoir abordé le sujet de l'air, car il alimente celui de l'eau. Il précise en effet que ce sont les travaux de l'ANSES sur l'air qui débordent aujourd'hui sur l'eau. Les 80 métabolites ont d'abord été étudiés dans l'atmosphère et leurs effets pathologiques analysés sur les organismes. Une transposition qui s'est faite ensuite au domaine de l'eau. D'où la nécessité de travailler sur cette interface air - eau.

**M. le Président LECLERCQ** souhaite compléter les propos de Monsieur VATIN concernant les matières actives ou métabolites présentes dans l'eau du territoire des Hauts-de-France. Il précise que toutes sont déjà interdites à l'utilisation. La dernière l'a été il y a trois ans. En revanche, elles seront encore présentes dans une trentaine d'années à l'image de l'atrazine qu'on retrouve encore dans certains captages.

**M. LEVEUGLE** aborde la question du sol et rappelle que le monde agricole a toujours soutenu les ORQUE. Plutôt que « changement », il préfère parler d' « évolution » des pratiques. Une différence de tonalité qui joue dans les mesures à mettre en place. Il rappelle les propos de Monsieur BRANGER qui parlait de cadre proposé au sujet des CARE. Au niveau des contrats pluripartites entre usagers, des engagements doivent être définis les uns avec les autres. Ce sont des éléments qui doivent être bâtis ensemble : le monde agricole est ouvert à la concertation pour définir des indicateurs précis et les engagements qui en découlent. Il ajoute qu'au même titre que le monde agricole a travaillé sur les ORQUE, il va travailler sur les CARE.

Avant de conclure, il demande des précisions à Monsieur GREVET concernant la carte des zonages. Enfin, pour rejoindre les propos de Monsieur le Président LECLERCQ, il cite également le cas du chloridazone déjà interdite, mais qui commence à être recherchée. Concernant la culture « vertueuse » de la luzerne, il fait remarquer qu'elle nécessite du gaz pour la déshydrater. Un point épineux dans le contexte actuel.

**M. GREVET** indique qu'il transmettra la carte des aires d'alimentation de captage délimitées ou les périmètres de protection (c.f. annexe au PV). Il cite rapidement les 25 zonages.

**M. LEVEUGLE** demande à Monsieur GREVET si des communes vont sortir de ces zones, car cela peut provoquer un effet domino par rapport au PCAE et aux enjeux d'affectation de points. Une problématique sur laquelle il attire l'attention.

**M. GREVET** répond que la liste communiquée n'a pas valeur réglementaire. Elle a été définie par les Agences, l'ARS, les DDT pour désigner les aires où agir en priorité concrètement dès cette année. Des réunions avec les élus des communes concernées vont avoir lieu, certaines l'ont déjà été, pour avancer rapidement sur les plans d'action. Il n'y a donc pas de communes qui « entrent » ou qui « sortent » au regard de la problématique soulevée. En revanche, pour qu'une commune sorte de la liste, il faut qu'elle présente un plan d'action validé et jugé efficace. Une démarche qui doit aboutir à résorber les 104 captages.

## 6 – DÉBAT SUR LES CONCLUSIONS DU VARENNE AGRICOLE DE L'EAU ET INFORMATION SUR LA SYNTHÈSE DU PRÉFET

**Monsieur FLORID** fait la présentation du point 6 « Débat sur les conclusions du Varenne agricole de l'eau et information sur la synthèse du Préfet » en référence au dossier et diaporama de séance.

**Madame MATYKOWSKI** présente les deux commandes passées par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité ainsi que le calendrier de révision du plan d'adaptation au changement climatique du bassin.

*Pas de remarque particulière.*

## 7 – NOTES D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAGE

**Madame UNANOA** fait la présentation du point 7 « Notes d'accompagnement du SDAGE » en référence au dossier et diaporama de séance. Il s'agit d'expliquer l'objectif de ces notes méthodologiques et leur calendrier de réalisation.

**Remarques et Débats :**

**Mme CRETE** fait remarquer au sujet du bassin Artois-Picardie qu'il passe en 2025 en gestion volumétrique de l'eau et de l'irrigation sur tout son territoire. La gestion volumétrique qui était plutôt dans la Somme va d'étendre sur tout le bassin. Une importance qu'elle tient à souligner, car c'est une gymnastique qui est compliquée pour les agriculteurs et pour l'administration.

**Mme MATYKOWSKI** indique que ce point avait été évoqué lors du groupe de travail Eau et Agriculture lors de la séance qui s'est tenue quelques jours auparavant. Elle observe que ce sont des sujets qui existaient sur la Somme et qui vont se déployer sur les autres départements. Ils sont également en lien avec l'étude « quanti » évoquée. Les secteurs en tension sont aujourd'hui connus, l'objectif, justement, est de les croiser avec les zones irriguées. Il s'agit également de revérifier les hypothèses de l'étude « quanti » des territoires en tension, car elle partait sur des hypothèses d'économie d'eau. Hypothèses qui ne se constatent pas forcément aujourd'hui. Il est nécessaire de voir aussi comment évolue cette gestion volumétrique à la main des DDT.

**Mme CRETE** souligne qu'il s'agit bien d'une gestion. C'était le cas dans la Somme. Une gestion pour que tous puissent avoir accès à l'eau.

**Mme MATYKOWSKI** le confirme. Raison pour laquelle d'un point de vue pragmatique, cette gestion doit être regardée par rapport à ce qui peut être fait. Comme il n'y a pas de volumes prélevables autorisés et qu'ils ne seront pas disponibles avant deux ans, le temps que les SAGE mènent les études, il est nécessaire de se servir des données existantes. Le but est de voir comment ce qui était en pratique dans la Somme peut s'adapter à d'autres territoires de la région. In fine, c'est voir comment adapter le système pour avoir une gestion responsable.

**M. LEVEUGLE** fait observer que pour le Nord et le Pas-de-Calais, le passage d'une gestion horaire à une gestion volumétrique va demander une adaptation pour honorer les engagements précédents qui ont été pris. Il fait remarquer par ailleurs le passage en zone vulnérable pour différentes communes. Il tient à alerter ici, par rapport au PCAE, que les agriculteurs de ces communes se retrouvent à faire un diagnostic, choisir des solutions d'investissement, consulter des entreprises, une banque, déposer un permis de construire dans des délais qui sont resserrés et par rapport à un nombre de points difficiles à avoir. Il alerte sur la nécessité de pouvoir regarder, pour ces secteurs du Boulonnais, Avesnois et des communes dans la Somme, ce qu'il est possible de faire et d'aménager.

**M. FLORID** explique que lorsqu'il parlait dans son intervention de thématiques qui se percutaient avec le Varenne sur du court terme, il s'agissait bien de la gestion volumétrique. Gestion qui a été

négociée avec le Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie et qui, d'ailleurs, peut s'étendre à toute la région. Tout cela se met en place avec les connaissances, les modèles disponibles en faisant un balayage de ces secteurs pour voir s'il est possible d'améliorer le système. C'était cela son idée de « court terme ».
Il ajoute que le Préfet de bassin a demandé au sein du GT « eau-agriculture régionale » de traiter les deux aspects : les suites du Varenne et la gestion volumétrique de crise. Lors de la discussion qui s'est tenue deux jours auparavant, il s'est avéré que la première étape était identique des deux côtés. Il a été décidé en séance de travailler principalement avec les trois filières betteraves, légumes, pommes de terre. Il est prévu de rencontrer ces filières en petit comité entre l'Agence, la DREAL, la DRAAF et la Chambre Régionale d'Agriculture, pour voir quels sont les secteurs déjà irrigués ou les possibles extensions géographiques de ces études. Ensuite, c'est le même système de croisement avec les tensions actuelles ou futures pour mettre en place des feuilles de route.

**Mme CRETE** souligne le fait que le bassin Artois-Picardie va être le seul bassin à être entièrement en gestion volumétrique. Même si elle est complexe à mettre en place par rapport à une gestion horaire, la gestion volumérique est vertueuse. Malgré l'achat d'enrouleurs, le volume d'eau reste identique ou supérieur. C'est une orientation importante qu'elle tient à saluer et qu'elle espère voir aboutir vers la réussite d'une meilleure gestion des volumes pour les uns et les autres.

**Mme MATYKOWSKI** apporte une précision sur le dernier point concernant les mises aux normes. Elle rappelle qu'il avait été évoqué au Conseil d'Administration de l'Agence du mois de mars. Il a été proposé - et adopté - que l'Agence ajoute 1,5 M€ par rapport aux besoins exprimés estimés par la DRAAF à 3 M€. Elle souligne que l'Agence est présente à toutes les étapes et qu'elle est sur ses critères d'enjeux eau et biodiversité. En revanche, elle n'a pas la vocation à faire la politique agricole de la région. Elle redit à nouveau que l'Agence a réservé un budget de 1,5 M€ pour cette mise aux normes des zones vulnérables. Budget qui n'était pas prévu initialement. Il était question à l'automne de 900 000 € sur la totalité du programme. C'est une augmentation conséquente qui se fait au détriment probablement d'autres actions. En revanche, cette enveloppe avait été conditionnée à la mise en place d'un dispositif pour l'instruction des dossiers. Dispositif en général qui était porté jusqu'à maintenant par la Région. En effet, l'Agence n'a pas les moyens de le faire.

**M. LEVEUGLE** renchérit sur l'utilité de le rappeler. S'ajoutent à cela le problème des délais pour la mise aux normes et l'augmentation du coût des matériaux. Le danger pour certains est qu'en voulant répondre aux normes, ils se retrouvent le jour des travaux avec un coût plus élevé que s'ils avaient choisi de le faire plus rapidement, hors du cadre de cette mise aux normes.

Monsieur le Président LECLERCQ clôture la séance à 12h31 en remerciant les membres de la commission.

| LE PRÉSIDENT<br>DE LA COMMISSION PERMANENTE<br>EAU ET AGRICULTURE | LE DIRECTEUR<br>GÉNÉRAL DE L'AGENCE |
|---|---|
| Jérôme LECLERCQ | Thierry VATIN |

Publié le
14 OCT. 2022
Sur le site internet de l'Agence

**ANNEXE**
(c.f. point n°5 / intervention de Monsieur GREVET)